

10/02/14

Communiqué de presse

EN VUE D'UN ECHANGE D'OFFRES EN MATIERE D'ACCES AU MARCHÉ, LE COPA-COGECA SOULIGNE QU'UN ACCORD SUR LA CONVERGENCE REGLEMENTAIRE SERA DETERMINANT POUR LE SUCCES DES NEGOCIATIONS DE LIBERALISATION DU COMMERCE ENTRE L'UE ET LES ÉTATS-UNIS

En vue d'un échange d'offres en termes d'accès au marché entre l'UE et les États-Unis, le Copa-Cogeca a souligné qu'un accord sur la convergence réglementaire serait déterminant pour le succès des négociations de libéralisation du commerce entre ces deux parties (Partenariat transatlantique sur le commerce et les investissements, TTIP). Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa-Cogeca, a rappelé aux journalistes réunis lors d'une conférence de presse organisée ce jour à Bruxelles que trois quarts des gains viendraient de la levée des obstacles non tarifaires au commerce.

M. Pesonen a accompagné les Présidents du Copa et de la Cogeca lors de leurs rencontres de haut niveau avec divers législateurs à Washington vendredi dernier, durant lesquelles ils ont abordé cette question. Albert Jan Maat, Président du Copa, a mis en avant les défis et les opportunités potentiels d'un éventuel accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis (TTIP). Il a souligné qu'il existait un bon potentiel d'accord, sans que le dossier de l'agriculture ne semble poser problème vis-à-vis des négociations. Les deux parties s'accordent à dire qu'il existe un potentiel de croissance de part et d'autre de l'Atlantique.

Albert Jan Maat, Président du Copa, a affirmé à Washington : « Nos économies sont déjà étroitement imbriquées. Les échanges agricoles entre l'UE et les États-Unis sont bien équilibrés et représentent un total de 4 milliards d'euros d'une part comme de l'autre. Les États-Unis sont le premier marché d'exportation pour les produits agricoles européens de haute qualité. Il n'est donc peut-être pas surprenant que nous constatons des tendances de marché positives notamment pour le vin, le fromage et les viandes transformées, alors que le secteur européen de l'élevage dépend largement des exportations américaines d'aliments pour animaux protéinés. Les normes en matière de sécurité alimentaire sont très élevées tant aux États-Unis que dans l'UE, malgré quelques différences quant à la manière de s'y conformer. »

« La majeure partie des gains proviendraient d'une levée des obstacles non tarifaires au commerce. Cependant, les normes de production doivent elles aussi être respectées. Les citoyens européens attendent de notre agriculture qu'elle fournisse des denrées alimentaires et des services de qualité qui respectent des normes de production strictes. C'est pourquoi il est essentiel que l'accord soit équitable, respecte les attentes des consommateurs de même que les normes de production européennes et garantisse une convergence réglementaire dans la mesure du possible. »

« L'utilisation d'hormones et d'autres accélérateurs de croissance dans la production de viande, tout comme l'emploi de chlore pour le traitement des poulets ne sont notamment pas autorisés dans l'UE. Ces interdictions doivent être respectées par les États-Unis. Par ailleurs, des règles strictes en matière de bien-être animal sont appliquées dans l'UE et les importations devraient être tenues de respecter les mêmes normes. Les consommateurs des

deux côtés de l'Atlantique s'intéressent de plus en plus aux méthodes de production de leurs aliments », a-t-il ajouté.

Christian Pès, Président de la Cogeca, a souligné l'accord avec FoodDrinkEurope sur les aspects réglementaires. « Il convient de remédier au problème des obstacles non tarifaires. Par exemple, dans le secteur des fruits et légumes, des barrières phytosanitaires empêchent l'entrée de fruits européens sur le marché des États-Unis. Il est indispensable de traiter de cette question. En outre, l'année dernière, l'UE a autorisé l'utilisation d'acide lactique pour le traitement des carcasses de bovins. En contrepartie, la décision politique des États-Unis consistant à permettre à l'UE d'exporter de la viande bovine vers le marché des États-Unis doit entrer en vigueur. Cela témoignerait en effet d'un engagement de la part des États-Unis ».

La délégation américaine a en réponse assuré le Copa-Cogeca qu'ils allaient mettre en œuvre la deuxième phase du processus en permettant à la viande bovine européenne d'accéder à leur marché d'ici quelques semaines.

« De plus, l'accord vétérinaire UE/États-Unis doit être respecté, avec la régionalisation, comme le prévoit l'accord de l'OMC. Il est par ailleurs nécessaire d'obtenir une reconnaissance du système européen d'indications géographiques (IG) qui protège des imitations les produits européens de qualité tels que le jambon de Parme. Pour les producteurs issus de certains secteurs et régions de l'UE, ce système est essentiel pour le maintien de la valeur ajoutée au niveau de leurs exploitations. Il est également important de pouvoir garantir aux consommateurs l'authenticité du produit », a indiqué M. Pès.

La délégation américaine estime que toutes les questions revêtent une importance égale et ses membres ont rappelé la nécessité de mettre tous les dossiers sur la table, en particulier l'accès au marché et l'alignement des mesures sanitaires et phytosanitaires.

« Malgré les avis divergents des partenaires commerciaux, l'obtention d'un accord commercial bilatéral complet serait dans l'intérêt aussi bien des agriculteurs des États-Unis que de ceux de l'UE et de leurs coopératives », a ajouté M. Pès en conclusion.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Arnaud Petit

Directeur

Tél.: +32 2 287 27 03

Arnaud.petit@copa-cogeca.eu

Amanda Cheesley

Press Officer

Tél. portable : + 32 474 840 836

amanda.cheesley@copa-cogeca.eu

CDP(14)1055:1
